

ARRÊTÉ N° 2022 - 366

Fixant la liste des candidats à l'élection du Député de Wallis et Futuna – scrutin du 12 juin 2022 –

Le Préfet, Administrateur Supérieur des Îles Wallis et Futuna Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux Îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

VU le code électoral, notamment son article R. 101;

VU le décret n° 2022 – 648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté du 07 mai 2021 du Ministère de l'Intérieur et du Ministre des Outre-mer portant nomination de Monsieur Marc COUTEL en qualité de Secrétaire général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2021-557 du 04 juin 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Marc COUTEL, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU le procès-verbal du tirage au sort effectué, à l'Administration supérieure le 20 mai 2022, en application des dispositions du code électoral ;

SUR proposition du Secrétaire général,

ARRETE:

<u>Article 1er</u> : La liste des candidats à l'élection du député des îles Wallis et Futuna – scrutin du 12 juin 2022 – est fixée comme suit :

1. M. Etuato MULIKIHAAMEA

Suppléante: Mme NAU – GAVEAU Olga Sesuina

Couleur du bulletin : Jaune intense

2. M. Soane Tamaseno TUKUMULI

Suppléante: Mlle Reine – Marie KELETOLONA

Couleur du bulletin :Orange abricot

3. Mme Sandrine UGATAI

Suppléante : Mme TAUVALE ép. HANISI Akata.

Couleur du bulletin : Rose sauvage

4. M. Soane Paulo MAILAGI

Suppléante: Mme LIE ép. FAKAILO Malia

Couleur du bulletin : Vert nature

5. Mme. Malia Nive KULIKOVI

Suppléant : M. Siliako NAU *Couleur du bulletin : Bleu*

6. Mme. Lauriane TIALETAGI – VERGÉ

Suppléante : Mme Malia Ana FINAU

Couleur du bulletin :Lilas

7. M. Mikaele SEO

Suppléant: M. Petelo LELEIVAI

Couleur du bulletin :Blanc

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du territoire selon la procédure d'urgence par voie d'affichage et communiqué partout où besoin sera./.

Hervé JONATHAN